

Réponse du Gouvernement d'Azerbaïdjan

Mammadov Hilal Alif a exercé des activités contre la souveraineté, la sécurité et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan. Il a tenté de créer des conflits ethniques et religieux, essayé de troubler et de déstabiliser l'environnement public et politique du pays. A cette fin, il avait été recruté par des agences de renseignement étrangères. Il était également engagé dans le trafic et la vente de stupéfiants. Le 12 juin 2012, Hilal Mammadov a été placé en détention par les organes de répression et une instruction pénale a été ouverte à son encontre sur la base des articles 274, 283.2.2, et 234.4.3 du Code de procédure pénale. Lors du procès, il a été reconnu coupable et condamné à 5 ans de prison.

Le journal de Hilal Mammadov, dénommé "Tolishi Sado" n'est plus en activité depuis 10 ans.